

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 43 du 19 octobre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

Du 29 septembre 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 avril 2007 pris en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et fixant les barèmes indemnitaires et les modalités d'indemnisation des personnels civils du ministère de la défense dans le cadre de leurs déplacements temporaires.

Du 29 septembre 2017

NOR A R M H 1 7 2 8 2 3 7 A

Texte modifié :

Arrêté du 10 avril 2007 (JO n° 98 du 26 avril 2007, texte n° 3 ; JO/106/2007 ; BOEM 255-1.1.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 241 du 14 octobre 2017, texte n° 15 ; signalé au BOC n° 43/2017.

JORF n° 241 du 14 octobre 2017, texte n° 15